

**ADMINISTRATION PORTUAIRE DE PORT-ALBERNI
PORT-ALBERNI, C.-B.**

**ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2007**

R. Lacoursiere Ltd.
COMPTABLES AGRÉÉS

Téléphone: 250-723-7301
Fax: 250-723-5599
4594 rue Merrifield
Port-Alberni, C.-B. V9Y 6R4
r.lacoursiere@gmail.com

R. L. Lacoursiere, B. Comm., C.A.

Rapport des vérificateurs

Au président du conseil et aux administrateurs de
l'Administration portuaire de Port-Alberni
Port-Alberni, C.-B.

Nous avons vérifié le bilan de l'Administration portuaire de Port-Alberni au 31 décembre 2007 ainsi que les états de résultats et de l'évolution des actifs nets et de l'encaisse pour l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers sont la responsabilité de la direction. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que nous planifions et exécutions une vérification de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. Une vérification comprend un examen, par sondage, des éléments probants qui appuient les montants et autres éléments déclarés dans les états financiers. Une vérification comprend également l'évaluation des principes comptables appliqués et des estimations importantes faites par la direction, de même qu'une évaluation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Administration portuaire au 31 décembre 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de son flux de trésorerie au cours de l'exercice terminé à cette date en accord avec les principes comptables généralement reconnus au Canada, lesquels ont été appliqués de façon consistante avec ceux appliqués au cours de l'année précédente.

Comptables agréés

Port-Alberni, C.-B.
Le 10 mars 2008

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE PORT-ALBERNI

État de compte « A »

BILAN

Au 31 décembre 2007

	2007	2006
ACTIF		
<u>Actif à court terme</u>		
Encaisse et placements à court terme (note 4)	7 699 235 \$	7 578 633 \$
Comptes débiteurs	189 177	315 043
Dépenses payées d'avance	<u>69 620</u>	<u>69 620</u>
	7 958 032	7 936 965
<u>Immobilisations</u>		
Prix coûtant (note 3)	24 770 901	24 188 510
(Moins) amortissements cumulés	<u>18 865 896</u>	<u>18 236 712</u>
	5 905 005	5 951 798
	<u>13 863 037 \$</u>	<u>13 888 763 \$</u>
 PASSIF ET ACTIF NET		
<u>Passif à court terme</u>		
Comptes créditeurs, opérations	452 188 \$	399 623 \$
Revenus de locations reçus d'avance (note 3)	<u>126 385</u>	<u>97 569</u>
	578 573	497 192
 <u>Réserve pour autoassurance (note 5)</u>	 <u>110 000</u>	 <u>110 000</u>
 ACTIFS NETS (état de compte « B »)	 <u>13 174 464</u>	 <u>13 281 571</u>
	<u>13 863 037 \$</u>	<u>13 888 763 \$</u>

Approuvé au nom de l'Administration portuaire

Président du conseil

Trésorier

R.
Lacoursiere Ltd.
Comptables agréés

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE PORT-ALBERNI

État de compte « B »

Évolution des actifs nets

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2007

	2007	2006
SURPLUS D'APPORT		
Solde, début d'exercice	3 512 290 \$	3 373 167 \$
Contributions	<u>214 015</u>	<u>139 123</u>
Solde, fin d'exercice	3 726 305	3 512 290
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS		
Solde, début d'exercice	2 619 281	2 971 735
Excédent (insuffisance) de revenus par rapport aux dépenses	(321 122)	(152 454)
Affectation aux réserves	<u>100 000</u>	<u>(200 000)</u>
Solde, fin d'exercice	<u>2 398 159</u>	<u>2 619 281</u>
RÉSERVE POUR ENTRETIEN ET AMÉNAGEMENTS DU PORT		
Solde, début d'exercice	7 150 000	6 950 000
Affectations, bénéfices non répartis	<u>(100 000)</u>	<u>200 000</u>
Solde, fin d'exercice	<u>7 050 000</u>	<u>7 150 000</u>
Total, état de compte « A »	<u>13 174 464 \$</u>	<u>13 281 571 \$</u>

R. Lacoursiere Ltd.
Comptables agréés

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE PORT-ALBERNI
État de compte « C »

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007

	2007	2006
REVENUS		
Fonctionnement	2 939 107 \$	3 238 710 \$
Revenus de placements	<u>293 652</u>	<u>256 544</u>
	3 232 759	3 495 254
Imputation au revenu brut	<u>64 655</u>	<u>68 929</u>
	<u>3 168 104</u>	<u>3 426 325</u>
DÉPENSES		
Amortissements	655 279	592 313
Fournitures, services et entretien	1 725 793	1 852 219
Salaires et avantages sociaux	<u>1 113 154</u>	<u>1 134 247</u>
	<u>3 494 226</u>	<u>3 578 779</u>
<u>Déficit de fonctionnement</u>	(326 122)	(152 454)
<u>Profit généré par l'aliénation d'actifs</u>	<u>5 000</u>	<u>-----</u>
<u>Excédent (insuffisance) de revenus par rapport aux dépenses</u>	<u>(321 122 \$)</u>	<u>(152 454 \$)</u>

R. Lacoursiere Ltd.
Comptables agréés

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE PORT-ALBERNI

État de compte « D »

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007

	2007	2006
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) de revenus par rapport aux dépenses	(321 122 \$)	(152 454 \$)
Élément sans effet sur la trésorerie		
Amortissements	655 279	592 313
Profits provenant de l'aliénation de biens immobilisés	<u>(5 000)</u>	<u>-----</u>
	329 157	439 859
Changements dans les comptes temporaires hors-caisse	<u>180 916</u>	<u>100 303</u>
	<u>510 073</u>	<u>540 162</u>
 ACTIVITÉS FINANCIÈRES		
Contributions, Pêches et Océans (direction des Ports pour petits bateaux) et ministère des Transports	<u>214 015</u>	<u>139 123</u>
 ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de biens immobiliers et équipement	(608 486)	(370 307)
Aliénation d'équipement	<u>5 000</u>	<u>-----</u>
	<u>(603 486)</u>	<u>(370 307)</u>
 AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	120 602	308 978
 ENCAISSE ET VALEURS ASSIMILABLES, DÉBUT D'EXERCICE	<u>7 578 633</u>	<u>7 269 655</u>
 ENCAISSE ET VALEURS ASSIMILABLES, FIN D'EXERCICE	<u>7 699 235 \$</u>	<u>7 578 633 \$</u>

R. Lacoursiere Ltd.
Comptables agréés

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE PORT-ALBERNI

Notes complémentaires sur les états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007

NOTE 1 Opérations commerciales

L'Administration portuaire de Port-Alberni génère des revenus de diverses opérations, y compris un port de transport maritime hauturier, la gestion de ports de plaisance et des concessions immobilières.

NOTE 2 Lettres patentes – Loi maritime du Canada

Le 1 juillet 1999, l'Administration portuaire de Port-Alberni recevait ses lettres patentes en vertu de la Loi maritime du Canada. Cette mesure l'autorisait à exploiter un établissement portuaire selon les règlements prévus dans la Loi maritime du Canada.

Tel que spécifié dans les lettres patentes, pour que ces dernières demeurent en vigueur l'Administration portuaire doit payer au ministère des Transports un revenu brut annuel. Ce revenu brut que doit générer l'Administration portuaire se chiffre à 2 % des revenus bruts comptabilisés jusqu'à 10 000 000 \$. Des taux plus élevés seront appliqués sur des revenus bruts supérieurs.

NOTE 3 Principales règles et méthodes comptables

Les états financiers de l'Administration portuaire sont préparés conformément aux principes de comptabilité canadiens généralement reconnus et aux règlements dans la Loi maritime du Canada.

Les biens immobiliers et équipement sont indiqués au prix coûtant et amortis en utilisant une méthode d'allocation uniforme, en répartissant sur la durée estimée de vie utile de l'actif. Les taux d'amortissements varient de 2,5 % à 20 % par année, sauf pour le mobilier et l'équipement de bureau qui sont amortis entièrement dans l'année de leur acquisition.

Les subventions reçues de subventionneurs qui participent financièrement et devant servir à l'acquisition d'actifs sont inscrites comme des surplus d'apport. Durant l'exercice, l'Administration portuaire a reçu 214 015 \$ (139 123 \$ en 2006) de la direction des Ports pour petits bateaux du ministère des Pêches et Océans et de Transport Canada (Programme de sécurité maritime), dans le but d'acquérir des biens immobiliers et de l'équipement en rapport avec le Programme de sécurité maritime ainsi qu'avec les aménagements électriques et autres de Fisherman's Harbour.

Les revenus générés par l'amarrage et le camping sont constatés lors de la facturation, compte tenue des politiques en vigueur s'appliquant à la résiliation anticipée. Les revenus de locations sont reportés et constatés au cours de l'exercice, en fonction de la durée du bail. Les

revenus non constatés sont inscrits comme revenus de locations payés d'avance. Tout autre revenu est constaté lorsqu'il devient dû.

La préparation des états financiers de l'Administration portuaire selon les principes comptables canadiens généralement reconnus exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui auront une incidence sur les montants indiqués dans l'actif et le passif, ainsi que sur ceux indiqués dans l'actif ou le passif éventuels à la date des états financiers, de même que sur les montants des revenus et des dépenses de l'exercice financier. Certains domaines importants nécessitant des estimations de la part de la direction se rapportent à la juste valeur d'instruments financiers, aux possibilités de recouvrement de créances, aux obligations se rapportant aux revenus comptabilisés d'avance, ainsi qu'aux provisions et comptes pour imprévus. Il pourrait y avoir une différence entre les résultats et ces estimés. Tout ajustement est fait lors du règlement des comptes.

R. Lacoursiere Ltd.
Comptables agréés

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE PORT-ALBERNI
Notes complémentaires sur les états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007

NOTE 4 Encaisse et placements à court terme

Le compte de caisse et les placements à court terme de l'Administration portuaire sont administrés par des banques commerciales et maisons de placements, et représentent des revenus sur titres à valeurs garanties et à taux fixes, tel que requis par les règlements sur la gestion dans la Loi maritime du Canada. Au 31 décembre 2007, le taux moyen d'intérêts sur ces placements était 4,025 %.

NOTE 5 Réserve pour autoassurance

L'Administration portuaire a créé une réserve de 110 000 \$ pour auto-assurer son matériel léger et les véhicules utilisés dans les ports et dont la valeur est de 10 000 \$ ou moins. Les fonds apparaissent au bilan dans le compte de caisse et des placements à court terme.

NOTE 6 Réserve pour l'entretien et l'aménagement portuaire.

L'Administration portuaire a affecté un montant de 7 050 000 \$ (7 150 000 \$ en 2006) à l'entretien et l'aménagement portuaire, en prévision de mises à niveau et d'aménagements, dans l'avenir, des terminaux, des ports de plaisance et du port.

NOTE 7 Entente avec la ville de Port-Alberni

L'Administration portuaire a conclu un accord avec la ville de Port-Alberni. Celui-ci prévoit un paiement annuel de 88 000 \$ à cette ville pour l'amélioration et la création de projets d'intérêt commun, pouvant bénéficier à la collectivité. Cette entente est en vigueur jusqu'à la fin de l'année civile 2007. Des discussions sont en cours avec la ville de Port-Alberni pour la renouveler.

NOTE 8 Bail avec la province de Colombie-Britannique

L'Administration portuaire est en cours de négociation pour le renouvellement du bail principal avec la province de Colombie-Britannique, pour la gestion des biens de la province dans le passage Alberni et en bordure de ce dernier.

R. Lacoursiere Ltd.
Comptables agréés

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE PORT-ALBERNI

Notes complémentaires sur les états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007

NOTE 9 Instruments financiers

Les instruments financiers sont des actifs ou des passifs financiers. Ceux dont dispose l'Administration portuaire consistent en argent comptant et placements à court terme, en comptes débiteurs, en comptes créditeurs et en charges à payer. Les valeurs comptables de ces instruments financiers sont sensiblement les mêmes que leur juste valeur marchande à cause de leurs échéances à court terme ou la possibilité de les transformer rapidement en liquidités.

NOTE 10 Risques financiers et de cours de change

Le risque financier est le risque couru par l'Administration portuaire de voir ses revenus affectés par des fluctuations des taux d'intérêts, des taux du marché, des taux de change et le degré de volatilité de ces taux.

NOTE 11 Risque de crédit

Un risque de crédit survient s'il y a la possibilité qu'une contrepartie ne rencontre pas ses obligations. L'Administration portuaire s'expose à un risque de crédit à cause de ses clients. Toutefois, la direction exerce des mesures de contrôle du crédit, dont l'analyse de la situation financière de ses clients et un examen régulier de leurs limites de crédits, et elle ne considère pas le risque de crédit important.

NOTE 12 Écritures des années précédentes

Les écritures des années précédentes ont été vérifiées par un autre cabinet d'experts comptables et ont été ajustées pour être conformes à la présentation de l'année actuelle.

NOTE 13 Rémunération des administrateurs et du PDG en 2007

Administrateurs	K. Barlow	7 500 \$
	G. Blake	625
	G. Brett	7 500
	D. Ferster	7 500
	R. Kanngiesser	10 000
	P. Pashnik	6 875
PDG	B. Madelung	118 594

R. Lacoursiere Ltd.
Comptables agréés